

Conseil Municipal: Procès-Verbal de la séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Chenebier dûment convoqué par voie dématérialisée le 14 février, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis ABRY, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance. Il fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Membres présents (13) : Francis ABRY - Pierre-Marie BELOT - Nathalie JUGE - Christiane FRANCOIS - Antoine LLOPIS- Claude CLAUDEL - Florence MORIS - Mickaël REBERT - Marie-Laure FLORIN — Jean ABRY - Matthieu MONNERET - David MERGER - Valentin PETIT

Membres absents représentés (3) : Thierry DELAVACQUERY représenté par David MERGER - Marc MENESTRET représenté par Pierre-Marie BELOT

- Demande d'ajout de 5 points au conseil municipal : délibération pour l'affectation des résultats – vente du terrain de la rue de la Louvière - Vente du bâtiment communal des logements – Bornage des parcelles du bâtiment des logements communaux - Autorisation emplacement Vente Tacos -Kebab. (15 pour)
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 Cf. Annexe 1

Pas de question, le compte rendu est approuvé (15 pour)

- 3. Délibération N°2024-02/01 : Compte administratif du budget communal de l'exercice 2023 Cf. <u>Annexe 2</u>
- M. le Maire présente le compte administratif du budget communal de l'exercice 2023.

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPE	NSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	Α	426 136,25	G	378 854,22
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	665 842,59	н	719 194,22
			F .		+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si de	0,00 eficit)	1 (61 287,37 si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si de	0,00 éficit)		23 731,61 si excédent)
			-		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 091 978,84	= G+H+I+J	1 183 067,42
		314, 32			
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	3 360,00	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 360,00	= K+L	0,00
DECULTAT.	Section de fonctionnement	= A+C+E	426 136,25	= G+I+K	440 141,59
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	669 202,59	= H+J+L	742 925,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 095 338,84	= G+H+I+J+K+L	1 183 067,42

Le Maire ayant passé la présidence à Monsieur Pierre-Marie BELOT, 1er adjoint et s'étant retiré, après en avoir

délibéré, le conseil à 14 pour, approuve le compte administratif du budget général 2023, vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

M. le Maire réintègre la salle de réunion pour la poursuite de la séance.

4. Délibération N°2024-02/02 : Compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023 – Cf. <u>Annexe 3</u>

M. le Maire présente le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023.

EXECUTION DU BUDGET										
				DEPENSES		ı	RECETTES		SOLDE D'EXECUTIO	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation A 83 44		83 441,2	4 G	g 82 139,79		G-A	-1 301,45		
(mandats et titres)	Section of	d'investissemen	ıt	В	62 466,6	2 н	49 0	21,29	н-в	-3 445,33
				+			+			
REPORTS DE		ort en section doitation (002)		c (si défic	0,0(sit)		29 6 si excédent)	83,79		
L'EXERCICE N-1		ort en section		D (si defic	17 370,52		si excédent)	0,00		
harmon de la constantina della				\01 dolla		,,,	=			
				DEPENSES		F	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (re	éalisations 4	reports)	- 1	P= A+B+C+D	153 278,38	Q= G+H+I+J	160 8	14,87	=Q-P	7 566,49
										1
RESTES A REALI	OFD A	Section	d'exp	loitation	E		0,00	к		0,00
REPORTER EN N		Section d	l'inves	stissement F 0,00 L		L		0,00		
			reste orter e	s à réaliser à n N+1	= E+F		0,00 = K+L		L 0,0	
									1	
			DEPENSES		R	RECETTES			LDE UTION (1)	
RESULTAT Section		= A+C	÷E 8	3 441,24	= G+I+K	111 8	323,68		28 382,34	
			= B+D	+F 6	9 837,14	= H+J+L	49 (21,29		-20 815,85
	TOTAL CUMULE =			15 -C+D+E+F	3 278,38	= G+H+l+J+K+	160 8	344,87		7 566,49

Le Maire ayant passé la présidence à Monsieur Pierre-Marie BELOT, 1^{er} adjoint et s'étant retiré, après en avoir délibéré, le conseil, à 14 pour, approuve le compte administratif du budget assainissement 2023, vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

M. le Maire réintègre la salle de réunion pour la poursuite de la séance.

5. Délibération N°2024-02/03 : Compte de gestion du budget communal de l'exercice 2023 – Cf. Annexe 4

M. le Maire présente le compte de gestion proposé par M. le Trésorier de la DGFIP pour les budgets communal 2023.

Il déclare que, vérifications effectuées, il s'avère conforme au compte administratif 2023 et à ses écritures.

Après en avoir délibéré et contrôlé, sur avis du Maire, le conseil à l'unanimité, accepte le compte de gestion du budget général, établi par Monsieur Philippe DURAND, trésorier, pour l'exercice 2023.

6. Délibération N°2024-02/04 : Compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2023 – Cf. <u>Annexe 5</u>

M. le Maire présente le compte de gestion proposé par M. le Trésorier de la DGFIP pour les budgets assainissement 2023.

Il déclare que, vérifications effectuées, il s'avère conforme au compte administratif 2023 et à ses

écritures.

Après en avoir délibéré et contrôlé, sur avis du Maire, le conseil à l'unanimité, accepte le compte de gestion du budget assainissement, établi par Monsieur Philippe DURAND, trésorier, pour l'exercice 2023.

- 7. Délibération N°2024-02/05 : affectation des résultats du budget communal et du budget assainissement *Cf. Annexe* 6
- M. Le Maire présente les affectations de résultats pour les budgets communal et assainissement

Budget communal:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	ENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		AND CONTRACT OF THE CONTRACT O
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-47 282.03 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		61 287.37 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		14 005.34 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		77 083.24 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-3 360.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	14 005.34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		14 005.34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Budget assainissement:

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 301.45 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
 <u>c.</u> Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) 	29 683.79 €
Résultat à affecter : $d = a + c$. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	28 382.34 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-20 815.85 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e . + f .	-20 815.85 €
AFFECTATION $(2) = d$.	28 382.34 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	20 815.85 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	7 566.49 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

8. Délibération N°2024-02/06 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Cf. Annexe 7

M. Le Maire rappelle que dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice, il est impossible de mandater des factures en investissement.

Donc il demande que le conseil municipal l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert sur l'exercice 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve que Monsieur Le maire engage, liquide et mandate les dépenses d'investissement

9. Délibération N°2024-02/07 : Tarifs appliqués par la commune à partir du 1^{er} janvier 2025 *Cf. Annexe* 8

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir certains tarifs sur les diverses locations. Notamment, comme maintenant la remise des clés se fait le vendredi, il convient de supprimer le petit week-end pour la location de la salle des fêtes. De plus, il est nécessaire de revoir la tarification pour la vaisselle cassée ou perdue lors des locations de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil adopte à 14 pour et 1 contre, les tarifs ci-dessous seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2025 :

	Associations de Chenebier GRATUIT				
	Week-end du vendredi après-	Habitants de		€ TTC	
	midi au lundi matin AVEC	Chenebier	270	CIIC	
	CUISINE	Non habitants de		€TTC	
		Chenebier	540	CIIC	
Salle des fêtes	Week-end du vendredi après-	Habitants de		€ TTC	
	midi au lundi matin SANS	Chenebier	210	0110	
	CUISINE	Non habitants de		€ TTC	
		Chenebier	420	0110	
	½ Journée avec cuisine	Habitants de		€TTC	
		Chenebier	70		
		Non habitants de	1.10	€ TTC	
		Chenebier	140		
	Journée AVEC cuisine	Habitants de	100	€TTC	
		Chenebier	130		
		Non habitants de	2.60	€TTC	
		Chenebier	260		
	Journée SANS cuisine	Habitants de	00	€TTC	
		Chenebier	90		
		Non habitants de	1.00	€TTC	
		Chenebier	180		
	CAUTION	Habitants de	500	€ TTC	
		Chenebier	500		
		Non habitants de	1000	€TTC	
		Chenebier	1000		
	En cas de nettoyage insuffisant				
	sur la base de 20€ de l'heure, a	vec un maximum de 4	DE	€ TTC	
	heures, soit 100 € maximum de		20.00 à		
	manifestation. Applicable à TO	US, que la salle soit	100		
	payante ou gratuite				
Perte ou casse de	Pour tout le monde : locataires,	associations, loueurs,	45.00	€ TTC	
la clé	élus, personnels		15.00		
AT ANDYO		T			
ALAMBIC	Journée	Habitants de	25	€ TTC	
		Chenebier			
		Non habitants de	35	€ TTC	
		Chenebier			
EMDI ACEMENT	T 'C	ATTEC .		0.555	
EMPLACEMENT	Tarif au mois pour utilisation	AVEC	40	€ TTC	
COMMUNAL	1x par semaine	ELECTRICITÉ		O TOTAL	
		SANS	15	€ TTC	
		ELECTRICITÉ			

Vaisselle cassée ou perdue :

vaisselle cassee ou peru	<u>ue</u> .		
Assiettes	Plates	1.50	€ TTC
	Creuses	1.50	€ TTC
	A dessert	1.50	€ TTC
Café - thé	Tasses café	1.00	€ TTC
	Sous-tasses	1.00	€ TTC
	Tasses Thé	1.50	€ TTC
Couverts	Fourchettes	1.00	€ TTC
	Couteaux	1.50	€ TTC
	Cuillères à café	1.00	€ TTC
	Cuillères à soupe	1.00	€ TTC
Verres	Verres 18 cL	1.00	€ TTC
	Verres 24 cl	1.50	€ TTC

	Flûtes 15cl	1.50	€ TTC
Saladiers		3.00	€TTC
Cruches		2.50	€TTC
Plats – légumiers	Ovales inox	10.00	€TTC
	Légumiers inox	10.00	€TTC
	Légumiers Ronds inox plats	10.00	€TTC
Divers	Corbeille osier	1.50	€TTC
	FAIT-TOUT	10.00	€TTC
	Coupes dessert	1.50	€TTC
	Corbeille inox	3.00	€ TTC
	Cuillère à glace	15.00	€TTC
	Couteaux à pain ou à viande	5.00	€TTC
	Grille petit four	15.00	€TTC
	1 pelle + 1balayette	5.00	€ TTC
	Escabeau	50.00	€TTC
	Paire de ciseaux	5.00	€TTC
	Plateaux	5.00	€ TTC

CIMETIERE	CONCESSION 2.40M * 1.40	TRENTENAIRE	150	€TTC
	M	CINQUANTENAIRE	270	€ TTC
	COLUMBARIUM	TRENTENAIRE	1 200	€ TTC
		CINQUENTENAIRE	1 300	€ TTC
	PLAQUES	$2^{\text{ème}} - 3^{\text{ème}} - 4^{\text{ème}}$	150	€ TTC
		Plaque jardin su	30	€ TTC
		souvenir	30	

ENCART PUBLICITAIRE DANS BULLETIN MUNICIPAL	50	€ TTC
ENCINCITY OBEICHTURE DITING BOLLETIN MONICHAE	50	CIIC

10. Délibération N°2024-02/08 : Vente du terrain de la Rue de la Louvière Cf. Annexe 9

M. le Maire expose qu'il y a un terrain rue de la Louvière qui pourrait être vendu. Il y a 2 parcelles : 1556 avec une surface de 01a91ca et 1553 avec une surface de 05a72ca soit une surface totale de 7.63a

Le terrain est non viabilisé, les réseaux passent sur la rue de la Louvière. Un tarif de 6000€ l'are est proposé ce qui correspond à Chenebier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de ce terrain et autorise M. Le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

11. Délibération N°2024-02/09 : Vente du bâtiment des logements communaux Cf. Annexe 10

M. le Maire expose que pour la vente du bâtiment, il est nécessaire de lui donner l'autorisation de faire les démarches pour la vente de celui-ci.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente du bâtiment et autorise M. Le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

12. Délibération N°2024-02/10 : Bornage des parcelles du bâtiment des logements communaux Cf. Annexe 11

M. le Maire expose que pour la vente du bâtiment des logements communaux, il est nécessaire de réaliser un bornage car actuellement les logements sont sur une parcelle, le parking et le local à cheval sur une autre parcelle. Donc il est nécessaire de redéfinir un nouveau bornage de la parcelle 1252.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le bornage de la parcelle 1252 et autorise M. Le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

13. Délibération N°2024-02/11 : Autorisation emplacement vente Tacos - Kebab Cf. Annexe 12

M. le Maire informe le conseil qu'une demande d'emplacement pour un camion ambulant a été reçu en mairie. Il s'agit d'un camion pour la vente de kebab-tacos le dimanche soir.

Ils ont besoin d'électricité. Donc le Maire propose de les autoriser à stationner le dimanche soir à partir du 3 mars contre une facturation de 40€ par mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

14. points divers

- 80^{ème} anniversaire de la libération : Lancement de la campagne de labellisation des projets.
- Date des élections européennes : 9 juin 2024 de 8h à 20h

Le Maire Francis ABRY



